

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-08-30x-00867  
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-00867-014-001

Dénomination du projet : ZA du Trifoulet à Bessines-sur-Gartempe

Lieu des opérations : 87250 - Bessines-sur-Gartempe

Bénéficiaire : Communauté de communes Portes d'Occitanie -

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Malgré des insuffisances dans les inventaires au printemps ( passage les 10 avril et 11 septembre pour le recensement des oiseaux, le 11 septembre pour les chiroptères,...) ou ceux concernant les amphibiens et insectes, puis la minimisation exagérée des impacts sur l'environnement conduisant à une séquence Eviter- Réduire- Compenser- curieuse, les mesures d'évitement et de compensations sont particulièrement adaptées et satisfaisantes. Le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement et compensatoires par un écologue est indispensable et non pas limité aux seules populations d'amphibiens et à la coupe et déplacement d'arbres à capricorne.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent  
EXPERT DELEGUE FAUNE  
EXPERT DELEGUE FLORE



AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

9 Sept 2015

Signature: